



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

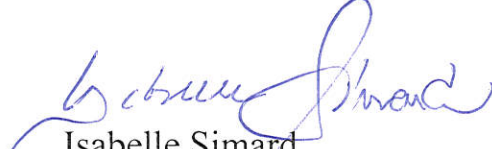
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le Conseil de la Municipalité de St-Just-de-Bretenières a adopté, lors d'une séance extraordinaire tenue le 22 décembre 2016, le règlement suivant :

Règlement #123-2016: Règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2017 ainsi que les conditions de leur perception.

AVIS PUBLIC est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ à St-Just-de-Bretenières, ce 23<sup>ième</sup> jour de décembre 2016.

  
Isabelle Simard  
Dir. générale et Sec.-trésorière